

NATIONALISER : toujours une bonne idée ?

Par Alain Gautheron, syndicaliste, secrétaire général de la Fédération CGT des PTT de 1998 à 2004.

Introduction

Ces dernières semaines, le mot « nationalisations » est revenu dans l'actualité :

- à propos du site d'Arcelor Mittal de Florange, un ministre a évoqué l'hypothèse d'une nationalisation temporaire. Je vois là la version « publicisation » des pertes avant le retour de la privatisation des bénéficiaires ;
- à propos des participations de l'Etat dans des entreprises que le Gouvernement envisagerait de vendre. Il y a là ni transparence, ni débat impliquant les citoyens sur l'enjeu des participations de l'Etat mais seulement un Gouvernement qui se comporte comme un actionnaire ordinaire.

Tout cela suscite dans les médias quelques rappels à l'emporte pièce sur les nationalisations : « *nationalisations sanctions de 1945/46, idéologiques de 1981, nécessaires pour reconstruire un Pays, inadaptées dans une économie moderne et mondialisée, ni de gauche, ni de droite la preuve récente par General Motors...* ».

Avec cette exposé, mon ambition est modeste et pourtant beaucoup plus vaste que l'angle sous lequel l'actualité réduit l'approche des nationalisations. J'essaierai de rappeler comment, dans le mouvement ouvrier chemine la revendication de nationalisation, quel contenu elle prend, sur quoi porte l'affrontement de classes en insistant notamment sur la période de la Libération, puis celle de 1981/82 sans oublier l'immense travail produit par la CGT afin de les façonner comme un levier du progrès économique, social et démocratique.¹

Enfin, nous verrons ensemble en quoi la connaissance de cette Histoire peut nous aider à trouver des raisons d'espérer et de lutter aujourd'hui.

Des débats du 19^e siècle à la Seconde Guerre mondiale

Les débats de cette période marquent profondément la suite car les questions traitées portent sur la stratégie syndicale.

En France, à la fin du 19^e siècle, un débat oppose « les possibilistes » et Jules Guesde. Parmi les premiers Paul Brousse écrit dans *La propriété Collective et les Services Publics* (1883 réédité en 1910) il faut « *fractionner le but final en plusieurs étapes pour le rendre possible (...) la concurrence appelle l'association mère du monopole et le monopole tôt ou tard amène l'intervention de l'Etat qui le résout en service public.* »

Les services publics apparaissent alors comme un substitut à la révolution.

Le point de vue de Jules Guesde est bien différent. Il affirme dans *Services Publics et Socialisme* (1884) :

¹ On peut très utilement se reporter aux contributions de Michel Margairaz, de Gérard De Bernis et Gérard Alezard dans le compte-rendu du Colloque « Les nationalisations d'hier à aujourd'hui » organisé les 4 et 5 décembre 1986 par le Centre Confédéral d'études économiques et sociales et l'Institut CGT d'histoire sociale.

« Seule une société ayant absorbé ou fondu toutes les classes en une seule, également propriétaire et également productrice peut donner lieu à des services réellement publics. C'est-à-dire que l'instauration de ces derniers est subordonnée à la socialisation des moyens de production et d'échange, subordonnée elle-même à la prise du pouvoir politique par le prolétariat et à l'expropriation de la classe capitaliste, ce qui est affaire de révolution. »

Jules Guesde est opposé à l'extension du rôle de l'Etat, il craint qu'à l'Etat gendarme on ajoute l'Etat patron dont les salariés seraient *« tenus par le collet et par le ventre. »*

Ces affrontements prolongent ceux qui se déroulent en Allemagne et qui avaient amené Friedrich Engels à écrire dans *Anti-Duhring* en 1878 :

« Mais on a vu récemment, depuis que Bismarck s'est lancé dans les étatisations, apparaître certain faux socialisme qui même, çà et là, a dégénéré en quelque servilité, et qui proclame socialiste sans autre forme de procès, toute étatisation, même celle de Bismarck. Evidemment, si l'étatisation du tabac était socialiste, Napoléon et Metternich compteraient parmi les fondateurs du socialisme. »

Avant 1914, un courant limité, animé par Albert Thomas et Edgard Milhaud, à la droite de la SFIO, associe la revendication de nationalisation à une pratique essentiellement parlementaire.

Ce courant avance des modalités qui au fil du temps ressurgissent régulièrement :

- une gestion tripartite (Etat, producteurs, consommateurs) ;
- le rachat, l'indemnisation du capital ;
- l'autonomie de gestion et non l'étatisation.

Le CCN (Comité Confédéral National) de la CGT adopte les 15 et 16 décembre 1918 un programme minimum avec une évocation un peu floue *« du retour à la Nation des richesses nationales »*.

Lors du Congrès de Lyon, dans la résolution générale Léon Jouhaux évoque la *« nationalisation industrialisée (...) des grands services de l'économie moderne. »*

Cette revendication est perçue par le courant révolutionnaire comme la justification et le prolongement par la CGT, à majorité réformiste, des mécanismes d' *« Union Sacrée »* de la période de la guerre.

C'est dans les combats du Front Populaire et de la mobilisation antifasciste que l'objectif des nationalisations revient au premier plan. On note alors une évolution de l'attitude du PCF et des communistes dans la CGT : si la transformation socialiste de la société demeure l'objectif, les nationalisations sont identifiées comme des moyens qui permettent de peser sur des secteurs vitaux de l'économie, de combattre la politique des trusts, d'assurer l'indépendance du Pays, de rassembler contre la montée du fascisme, de nourrir la démocratie.

Cette évolution dans la réflexion stratégique ne se déroule pas sans débats, sans ambiguïtés dans cette période ou construction de l'unité et brutalité de la division et de ses conséquences marquent l'histoire.

Les nationalisations de 1945/1946

C'est le programme du Conseil National de la Résistance, publié le 15 mars 1944, qui les annonce en prévoyant :

Il prévoit : *« l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie (...) la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général (...) le retour à la nation des grands »*

moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques. »

Le patronat n'a pas les moyens de s'y opposer

L'opinion publique est contre le patronat « *le Gouvernement, tout comme l'homme de la rue, était convaincu que l'attitude des patrons, aux heures les plus pénibles de la récente histoire, avait été médiocre et dans beaucoup de cas méprisable.* »²

Recevant un groupe de patrons, le Général de Gaulle aurait lancé, à leur intention, ces mots lourds de sens : « *Je n'ai vu aucun de vous à Londres (...) après tout, vous n'êtes pas en prison.* »

Il confirmait la discrétion du patronat dans la Résistance et l'absence de sanction à l'heure de l'épuration.

Le patronat, la droite sont en situation de faiblesse politique, idéologique et économique. La CGT compte 5,5 millions d'adhérents, le PCF devient le premier parti de France, leurs militantes et militants les plus connus ont conquis leur expérience dans la Résistance.

Dans ce contexte, le Général de Gaulle s'emploie à reconstituer rapidement une organisation syndicale patronale. Les nationalisations qui s'accompagnent dans son projet de la planification et de la participation, contribuent par une action volontariste de l'Etat à remettre rapidement en route les leviers de l'économie et de l'indépendance, palliant ainsi temporairement au vide laissé par la bourgeoisie.

Etendue et limites des nationalisations

Il y a des nationalisations sanctions exigées et obtenues par la mobilisation des travailleurs comme celles des Houillères du Nord, de Renault, de Gnome et Rhône.

Pour le reste, les nationalisations concernent le secteur de l'énergie (Edf/Gdf, les Charbonnages), les transports (Air France), 4 grandes banques de dépôt, 34 compagnies d'assurances, la Snecma.

Cela est en deçà du programme du CNR.

Les combats de la CGT

Lors du CCN du 27 mars 1945, Benoit Frachon intervient pour rappeler les propositions de la CGT en matière de nationalisations « *il faut soustraire l'économie nationale à la dictature des trusts qui ont conduit notre pays au marasme et à la défaite. Sans cela, pas de redressement possible; pas de liberté pas d'indépendance.* »

Il demande la confiscation des biens de ceux qui ont volontairement mis leur entreprise au service de l'ennemi et précise le champ des nationalisations revendiqué « *la nationalisation des grandes banques, des assurances, des compagnies d'électricité, des houillères, des mines de fer et de bauxite, des raffineries de pétrole, des transports maritimes, terrestres et aériens, de la sidérurgie, des grandes entreprises, de la grosse construction mécanique, de la grande industrie chimique.* »

Les luttes impulsées par la CGT portent notamment sur l'étendue des nationalisations, sur le contenu des Statuts des travailleurs.

Cet engagement contribue à ce que le préambule de la Constitution de 1946, toujours en vigueur, proclame en son alinéa 9 : « *Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.* »

L'attitude du PCF

Durant cette période le PCF s'engage à fond pour l'application intégrale du programme du CNR.

Pour les communistes, les nationalisations sont alors un élément clé de leur stratégie. Voici ce que déclarait Maurice Thorez, dans une interview au Times le 18 novembre 1946 :

« Nous avons répété expressément au cours de notre campagne électorale que nous ne

² Henry W. Ehrmann, *La politique du patronat français (1936-1955)*, A. Colin, 1959, p. 99.

demandions pas au peuple le mandat d'appliquer un programme strictement communiste, c'est-à-dire reposant sur une transformation radicale du régime actuel de la propriété et des rapports de production qui en découlent. Nous avons préconisé un programme démocratique et de reconstruction nationale, acceptable par tous les républicains, comportant les nationalisations, mais aussi le soutien des moyennes et petites entreprises industrielles et artisanales et la défense de la propriété paysanne contre les trusts.

A l'étape actuelle du développement de la société, nous avons la conviction que les nationalisations-le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés-constituent un progrès dans la voie du socialisme.

Les nationalisations portent atteinte à la toute-puissance des oligarchies financières, elles limitent les possibilités légales de l'exploitation de l'homme par l'homme, elles placent entre les mains d'un gouvernement démocratique des moyens appréciables pour l'œuvre de redressement économique et social du pays. »

Cette tentative de recherche d'une voie française pour la marche au socialisme ne connaît pas alors de suite.

Le patronat redresse la tête

Le patronat fait le choix d'obtenir une place dans un monde dominé par les USA et leur modèle (Plan Marshall).

Il mène campagne contre les nationalisations en dénonçant « *la spoliation des petits porteurs, la bureaucratisation, l'étatisation...* ».

Il intervient afin que les directeurs qui sont nommés, notamment à la tête des banques, aient une formation et des idées particulièrement proches des siennes.

A partir de 1947, la situation évolue favorablement pour le patronat : éviction des ministres communistes, scission syndicale, entrée dans la Guerre froide.

Quelques pistes pour un bilan

C'est durant cette période que se constituent les contours du « service public à la française » : propriété publique, mission publique, statut du personnel progressiste. Ces trois caractéristiques sont indissociables.

Les nationalisations donnent un rythme soutenu et une large étendue à la reconstruction du Pays. Elles favorisent la recherche, permettent un progrès des droits des travailleurs, du droit syndical et des réalisations sociales.

Leurs succès cultivent attachement et fierté parmi le public et leurs salariés, favorisent les convergences de luttes. La gestion publique, par ses réussites, exerce une réelle hégémonie sur la société.

La CGT s'implante solidement dans ces entreprises. Elle dispose de moyens nouveaux pour résister et conquérir, stimuler et consolider les luttes des travailleurs des autres secteurs.

Ce bilan est évidemment entaché par le combat que mènent le patronat et les gouvernements successifs à partir de mai 1947.

Il y a la brutalité de la politique gouvernementale et patronale qui entache le « modèle social » et freine les avancées démocratiques.

Cela est identifié et combattu farouchement notamment par la CGT. Il y a un autre volet, plus subtil, de l'offensive patronale qui est parfois plus difficile à identifier et donc à mettre en échec.

Les nationalisations de la Libération dispensent le patronat d'investissements lourds, durables et qui doivent se contenter de rendement incertains et insuffisants. Le patronat conteste idéologiquement les nationalisations, mais n'attaque pas alors leur existence de front. Il préfère mettre en place des processus qui progressivement soumettent la gestion des entreprises nationalisées aux exigences du taux de profit capitaliste.

1953/1977 : les nationalisations au cœur des propositions et de l'action de la CGT

Durant cette période, lors de chaque congrès confédéral, la CGT évoque les nationalisations.

Au 29^e congrès (7 au 12 juin 1953), elle dénonce les décisions et décrets pris depuis 1947 qui dénaturent le rôle et le fonctionnement des nationalisations.

Elle pointe, à ce propos, le décret René Mayer du 11 mai 1953 qui renforce le contrôle et l'étatisation de ces entreprises.

Au 30^e congrès (12 au 17 juin 1956), elle amplifie ses critiques. Depuis 1947, les représentants de la CGT sont écartés, la tutelle des gouvernements réactionnaires s'accroît, les trusts ont repris le contrôle.

Elle mène bataille pour rétablir les droits des travailleurs, contre la politique des prix qui favorise les trusts, pour l'indépendance de gestion des entreprises nationalisées.

Au 31^e congrès (16 au 21 juin 1957), elle revendique d'étendre les nationalisations « *aux gisements d'uranium et de toutes autres sources d'énergie nucléaire, de l'extraction et autres secteurs clés de l'industrie du pétrole, des monopoles de fait, des produits chimiques, de la sidérurgie* ».

Elle cherche à unir les travailleurs contre la domination des monopoles mais affirme « *c'est dans le cours des luttes que surgiront les mots d'ordre de nationalisation* ».

La lutte des classes continue

Au 32^e congrès (14 au 19 juin 1959), elle préconise d'exercer une pression suffisante sur l'Etat afin que les nationalisations soient utilisées en faveur de la classe ouvrière et de l'intérêt national.

Elle maintient le cap en rappelant que « *mêmes étendues elles ne suppriment pas la lutte des classes* ».

Elle fait d'elles un élément fort de sa lutte pour les libertés et la démocratie.

Au 33^e congrès (du 28 mai au 2 juin 1961), elle stigmatise le CME (capitalisme monopoliste d'état) et le pouvoir personnel qu'incarne alors le Général de Gaulle. Elle veut les reconquérir afin de rénover et étendre la démocratie dans tous les domaines de la vie économique, sociale et politique du Pays.

Au 37^e congrès, la CGT élabore un texte, annexe du document d'orientation qu'elle intitule « les nationalisations : un moyen décisif pour réaliser une démocratie économique et politique ».

Il met en évidence la contradiction croissante qui oppose le développement des forces productives et la propriété privée des grands moyens de production et d'échange. Il rappelle que des nationalisations réalisées dans l'intérêt des masses populaires créent des conditions favorables pour aller au socialisme.

D'ailleurs la revendication de nationalisation émerge de luttes récentes : Bull, Citroën, Schneider, Saint-Gobain.

Le patronat riposte avec la publication du rapport Nora³.

La CGT interroge : pourquoi nationaliser ?

Il s'agit selon elle de contrecarrer les effets nocifs de la domination des monopoles, de développer une politique de progrès économique et sociale, d'assurer l'indépendance nationale, de développer une véritable coopération internationale, de contrôler l'utilisation des fonds publics. L'expropriation est pour elle légitime puisque les fonds publics constituent plus de la moitié des investissements et 60% du financement de la recherche !

La CGT dresse malgré tout un bilan positif des nationalisations depuis 1947. Elle affirme que les avantages restent appréciables et qu'ils ont profité à l'ensemble des travailleurs qui se sont appuyés sur ces succès.

³ Simon Nora (1921-2006) était un haut fonctionnaire qui présenta en 1967 au Premier ministre Georges Pompidou un rapport « secret » sur les entreprises publiques. Il contient les prémices de la mise en concurrence et de l'arrivée du secteur privé dans les entreprises nationalisées.

En même temps, elle dénonce les mécanismes par lesquels les monopoles se servent des nationalisations : achat de matériel au privé à des prix exorbitants, emprunts à taux élevé, vente de la production aux monopoles au-dessous du prix de revient, pillage de la recherche, du matériel, des cadres qu'elles forment et qu'utilisent les firmes privées.

Indépendante mais pas neutre, la CGT fait cette constatation essentielle : « *tout dépend en fin de compte de l'orientation, du caractère de l'Etat. Une nationalisation vraiment démocratique doit donc porter sur les secteurs décisifs et doit s'appuyer sur une gestion démocratique dans le cadre d'un changement politique profond.* »

Mise à jour

La CGT met à jour le champ des nationalisations revendiqué : organisme de crédit et de financement, banques d'affaires et de dépôt, compagnies d'assurances, sidérurgie, industrie du pétrole et énergie atomique, groupes dominants de l'électronique, de la grande industrie chimique et pharmaceutique, de la construction des grands biens d'équipement, industries aéronautiques, aérospatiales et d'armement, construction automobile et marine marchande.

Elle se situe dans une perspective dynamique de réalisation progressive qui dépendra des luttes des travailleurs et des conditions politiques concrètes.

Elle apporte cette précision qui prendra tout son sens dans les affrontements ultérieurs : des mesures trop partielles ne seront pas efficaces, on ne peut pas concevoir la nationalisation de l'industrie pharmaceutique sans celle de la chimie, celle des calculateurs sans celle de l'électronique !

Elle avance une série de propositions pour asseoir le rôle des travailleurs et de leurs syndicats dans le cadre d'une gestion démocratique à tous les niveaux.

La commission exécutive de la CGT adopte, le 31 mars 1971, un document intitulé « Thèmes de réflexion sur les perspectives du socialisme pour la France et le rôle des syndicats ».

Elle le présente comme base de travail interne et base de discussion avec les travailleurs et les autres syndicats.

Elle confirme son engagement pour les revendications immédiates. Elle le prolonge par sa volonté de rassembler le plus grand nombre afin d'isoler les monopoles et de participer, à partir de ses responsabilités syndicales à la construction d'une démocratie économique et politique étape vers le socialisme.

Elle redit l'importance des nationalisations et de leur gestion démocratique dans ce processus. Elle ajoute : « *L'expression politique de ce rassemblement, c'est l'alliance des partis politiques de gauche sur la base d'un programme commun de progrès social, de démocratie économique et politique, d'indépendance et de paix.* »

Le Programme Commun de Gouvernement

En juin 1972, le PS, le PCF adoptent un programme commun de gouvernement auquel les Radicaux de Gauche se rallient.

La CGT soutient ce programme.

A l'automne 1977, l'union de la Gauche se rompt lors de discussions engagées pour mettre à jour le programme commun. Le champ des nationalisations est alors communément présenté comme une des raisons essentielles de la discorde entre le PCF et le PS.⁴

En mai 1977, le CCN de la CGT décide d'élaborer un document précisant la nature de ses rapports avec les partis dans la perspective d'un Gouvernement de Gauche.

Le bureau confédéral le présente le 26 septembre 1977. Il rappelle l'exigence de démocratie et

⁴ Le PS accuse le PCF d'avoir, sur le sujet, fait de la surenchère afin de briser l'union parce que le rapport des forces au sein de la gauche avait évolué en sa défaveur. Lors d'un colloque (« L'union sans l'unité 1963-1978 », organisé le 19 et 20 mai 2010, à Pantin initié par la direction des services d'archives, la Fondation Jean Jaurès et le soutien de la Fondation Gabriel Péri), cette thèse était abondamment mise en avant. Pourtant Pierre Mauroy, chargé de diriger la délégation du PS négociant avec le PCF, mais sans participer lui-même aux négociations apporta la précision suivante « François Mitterrand m'avait dit : tu as carte blanche à condition de ne pas entraver l'économie de marché » (notes d'A. Gautheron). De là à penser que les désaccords étaient déjà profonds, identifiés et la volonté de rompre partagée...

d'indépendance de la CGT, sa volonté imprescriptible d'assurer la défense des travailleurs. Il soutient que concernant notamment les secteurs de la sidérurgie, du pétrole et de l'automobile son programme de nationalisations va plus loin que celui du Programme Commun de 1972. Il décrit une nouvelle fois les nationalisations comme le moyen essentiel de la politique sociale et de sa consolidation, de la démocratisation de l'économie, moteur et moyen de pilotage du développement productif. Pas étonnant qu'il affirme « *les nouvelles données qui résultent de la crise doivent conduire à renforcer les moyens de cette maîtrise, il ne peut être question de se situer en retrait par rapport aux solutions de l'accord de 1972* ».

1981: des nationalisations qui laissent un goût amer.

Le 10 mai 1981, François Mitterrand est élu Président de la République et dans le prolongement, le Parti Socialiste obtient la majorité absolue à l'Assemblée Nationale.

Le programme électoral du nouveau président n'était pas le Programme Commun mais une liste de 110 propositions.

A leur lecture, des formules floues surfant sur des espérances semées par tous ceux qui s'étaient investis afin de populariser le Programme Commun alternent avec des formules plus précises.

C'est le cas des nationalisations « *le secteur public sera élargi par la nationalisation des neuf groupes industriels prévus dans le Programme commun et le Programme socialiste, de la sidérurgie et des activités de l'armement et de l'espace financées sur fonds publics. La nationalisation du crédit et des assurances sera achevée.* » (Proposition 21)

Même si l'étendue des nationalisations de 1981/82 ne recouvre pas l'ensemble des revendications de la CGT, elle constitue un bon levier pour les travailleurs.

« La loi de nationalisation de 1981 a permis d'intégrer dans le secteur public les cinq premiers groupes industriels français (Compagnie générale d'électricité, Pechiney, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain et Thomson), trente-neuf banques et deux compagnies financières. Elle a concerné 670 000 salariés. Ces nationalisations avaient un caractère stratégique et intervenaient dans des secteurs qui n'étaient pas en difficulté. En nationalisant simultanément des segments clés de l'appareil productif et du système financier, l'Etat se donnait les moyens d'intervenir massivement et directement dans le fonctionnement de l'économie. Il voulait orienter plus facilement les choix industriels et réduire le poids des contraintes financières dans les décisions des entreprises. »⁵

Ce n'est pas ce qui se passa.

La publication des textes traîne

La majorité parlementaire socialiste élue depuis juin 1981 ne publie la loi de nationalisation que le 11 février 1982, la loi de démocratisation, qui contenait des possibilités réelles de développement de l'intervention des travailleurs, que le 27 juillet 1982, les décrets d'application que le 26 décembre 1983 et l'élection des administrateurs salariés ne se déroulent qu'entre juin 1984 et juin 1985.

L'ensemble du processus prend presque deux ans et demi !

Le tournant de la rigueur avait déjà été pris et la boussole des dirigeants était depuis longtemps calée sur le modèle du privé.

Quel changement pour l'école ?

Sous le titre « une éducation de qualité » la proposition n°90 du candidat François Mitterrand annonçait « *un grand service public, unifié et laïque de l'Education nationale sera constitué* ».

⁵ « Pourquoi les espoirs nés à la suite des nationalisations de 1981 ont été déçus », J.C. Le Duigou, *L'Humanité*, 6 décembre 2012.

La CGT reconnaît de premières mesures budgétaires qui, bien que jugées insuffisantes, prennent toutefois la bonne direction.

Le 19 janvier 1983, le Bureau Confédéral de la CGT présente un document intitulé : « Il faut changer l'école, il faut changer à l'école »⁶.

Il doit servir d'outil pour les discussions, la négociation et permettre l'intégration de cet enjeu dans la lutte générale.

En conclusion, il affirme « *une volonté politique forte est ici nécessaire pour associer clairement les moyens et les objectifs et subordonner les premiers à la réalisation des seconds.*

Cette volonté sera ainsi une des conditions pour réconcilier l'école et la Nation, faire de celle-ci le bien de celle-là, réaliser enfin cette vaste ambition d'une école de tous, pour tous, l'affaire de tous. »

Le projet de grand service public de l'Education nationale ne résiste pas à l'offensive de la droite, aux renoncements du gouvernement. Le privé voit là encore un espace se dégager !

Un bilan accablant

Le bilan que dresse la CGT des nationalisations de 1981/82 est sans appel.⁷

Elle met en évidence la contradiction majeure entre les discours officiels et la réalité. Rien n'a changé dans la gestion des entreprises nationalisées « *la finalité, au-delà des discours, reste le prélèvement capitaliste du profit.* »

Elle montre comment ce nouveau secteur constitue un instrument majeur d'entraînement d'une stratégie de redéploiement vers l'extérieur de notre économie.

Elle avance alors des chiffres accusateurs « *l'ensemble du secteur public industriel concurrentiel a perdu 104 000 emplois en France de 1981 à 1985, soit 10% des effectifs initiaux, tandis que les productions, globalement, baissent sur le territoire national.* »

Tout cela passe par un endettement public massif, la participation du capital privé, la cession de filiales, l'attraction de capitaux étrangers....

Dans le même temps « *la réforme bancaire mise en œuvre à partir de 1984 allait aligner les pratiques bancaires sur celles de la finance anglo-saxonne. La logique financière prenait ainsi le pas sur la recherche d'une efficacité économique et sociale.* »⁸

La CGT affirme même, à l'appui de nombreux indices relevés dans la période 1982/86, que la privatisation a été préparée de longue date, y compris dans le secteur public. Et de citer notamment: 131 transferts de propriété considérés comme irréguliers par le Haut Conseil du Secteur Public, création de nouveaux produits financiers embryons d'actions favorisant la pénétration financière du privé, vente en Bourse d'actions appartenant au secteur public, investissement, par l'Etat, de 50 milliards en 3 ans, contribuant à des restructurations conduisant à un relèvement considérable du taux de marge (47,1% en 1985).

La CGT propose

Durant toute cette période, la CGT ne ménage pas ses efforts afin d'obtenir une véritable démocratisation du fonctionnement des entreprises nationalisées et des droits nouveaux pour les travailleurs de tous les secteurs. Dans un contexte de crise économique, de division de la gauche, de démarche jugée programmatique mais qu'elle tente de corriger, la CGT voit ses effectifs s'affaiblir.

Malgré tout, elle agit afin que les droits votés passent dans la vie, combat toutes les entraves comme celles qui visent à limiter le rôle et l'expression des administrateurs salariés.

La Confédération et plusieurs Fédérations publient des articles, des brochures, des livres⁹. Elles organisent une multitude de réunions, de débats. Tout cela afin de donner des outils de formation à leurs militants, de populariser leur point de vue sur la situation économique, les mécanismes du

⁶ *Le Peuple*, n° 1149.

⁷ Voir la contribution de Gérard Alezard, secrétaire de la CGT, colloque déjà cité.

⁸ Jean-Christophe Le Duigou, article déjà cité.

⁹ Citons, par exemple, « PTT: si on gérait autrement ? », rédigé par la Fédération CGT des PTT début 1984, 340 pages et diffusé à 10 000 exemplaires.

CME à l'œuvre, d'élaborer des solutions nouvelles avec les travailleurs afin d'avancer sur le chemin de la démocratie économique et du progrès social.

La CGT décrypte, dénonce, polémique, propose tout cela en lien avec l'action revendicative. L'intervention dans la gestion avec de nouveaux critères est à l'ordre du jour. Evidemment, ce dernier point fait débat : le syndicat c'est pour la revendication, pas pour la gestion, en occupant ce terrain n'y a-t-il pas risque de collaboration...autant de controverses qui animent les réunions.

Les nationalisations de la période 1981/82 laissent un goût amer, le sentiment de gâchis, de trahison, de renoncement idéologique face à l'offensive libérale de déréglementation. Cette période constitue le début d'un vrai consensus entre la droite et une partie de la gauche qui en cohabitant et/ou se succédant au pouvoir rivalisent dans le nombre de privatisations réalisées.

Tout cela au nom du même discours apprit dans les mêmes cercles : fatalité technologique ! Fatalité de la concurrence, de la mondialisation ! Nécessité de mettre un terme aux monopoles... publics !

Favoriser la concurrence qui fait baisser les prix, crée de l'emploi, dynamise l'économie !

Ces discours, cette politique ternissent l'image des nationalisations dans l'opinion publique, voire perturbent parfois les fondamentaux de militants de la CGT.

Conclusion

Alors, est-ce que nationaliser demeure toujours une bonne idée ?

Depuis longtemps, la CGT veut faire des nationalisations un levier aux mains des travailleurs pour lutter contre la politique du capital, faire avancer les revendications, progresser sur le chemin d'une société libérée de toutes les formes de domination et d'exploitation.

Ces préoccupations me semblent parfaitement d'actualité à condition d'être à l'heure de son temps dans la perception du réel et dans la construction des propositions.

L'apport décisif de la CGT, c'est, en toute circonstance, de produire ses analyses et propositions, d'entretenir son indépendance pour accomplir sa mission première faire aboutir les revendications.

Aujourd'hui la CGT n'évoque plus, ou rarement le mot de nationalisation. Elle parle d'appropriation ou de réappropriation publique.

Elle a besoin d'enrichir et de populariser le contenu de ces termes.

Dans ce but, on peut pointer quelques questions qui reviennent, pour lesquelles le passé transmet des expériences mais pas de réponses pour l'avenir:

- quel capital public, quel niveau d'appropriation local, régional, national, européen, mondial, quel secteur existant ou à créer ou recréer...comme l'industrie... ?
- comment faire pour que le social ne soit plus considéré comme le résidu de l'économique mais comme son but et son moteur ?
- quels modes de financement élaborer ?
- comment développer la démocratie dans l'entreprise, dans la société afin de lutter contre la bureaucratie, l'étatisation et dynamiser la réponse aux besoins et à leur évolution ?
- quelle nature et quel rôle de l'Etat et du pouvoir politiques ?

La situation est compliquée, le combat est rude. C'est vrai.

Toutefois, dès qu'il y a une catastrophe naturelle... économique... sociale... le besoin d'entreprise, de services publics revient dans l'opinion publique.

Il reste à donner du sens et de la permanence à cette exigence !